Exporté le 11 juin 2026
Archive non officielle · Non affilié au gouvernement

Arrêté | Générale | colonial

Arrêté n° 31 décembre 1935 approuvant la liste électorale des membres de la Chambre de commerce pour l'année 1936.

n° 31

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 décembre 1935

Numéro JO
n° 470 du 31/01/1936

Date du numéro
31 janvier 1936

VISAS

Le Gouverneur ds la Côte francnise des Somaulis et dépendances, officier de ln Légion d'honneur : Vu l'ordonnance organique dn 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 23% mai 1912 portant création d'une Chambre de commerce à ln Côte francaise des Somalis : Vu l'arrêté du S novembre 1912 réglant l'application des mesures édictées par le décret Suvisé : Vu le rapport motivé établi par la Commission chargée de reviser les listes électorales des membres de la Chambre de commerce de Djibouti : Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 41 décembre 1912,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Est arrêtée à dix-huit commerçcants français, cinquante-trois commerçants de nationalité étrangère et quatre-vingt-neuf commerçants indiens et indigènes, soit en tout cent soixante électeurs liste électorale des membres de la Chambre de commerce de Djibouti. Art, 2 -— Le présent arrété sera enregistré et communiqué partout où besoin sera .

A. ANNET.